

RCS : METZ  
Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00069  
Numéro SIREN : 779 987 486  
Nom ou dénomination : UEM


Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 5380

# Présentation des comptes sociaux

## BILAN

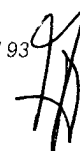
### 1.1 ACTIF

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire  
 sous le n° 2185380  
 Metz, le 8.09.21  
 Le Greffier



RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N)	
			31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	89 291	89 291		
Concession, brevets et droits similaires	10 745 283	8 991 886	1 753 397	2 319 544
Fonds commercial	149 000		149 000	149 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	654 973		654 973	567 363
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>11 638 548</b>	<b>9 081 177</b>	<b>2 557 371</b>	<b>3 035 906</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	981 381	381 786	599 595	426 877
Constructions	37 138 198	19 821 155	17 317 043	18 124 355
Installations techniques, matériel et outillage industriel	106 572 705	58 469 156	48 103 549	47 418 242
Autres immobilisations corporelles	145 751 251	69 700 364	76 050 886	72 401 628
Immobilisations corporelles en cours	9 977 872		9 977 872	9 323 439
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>300 421 406</b>	<b>148 372 461</b>	<b>162 048 945</b>	<b>147 694 540</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	84 766 937	855 000	83 911 937	83 911 937
Créances rattachées à des participations	38 654 067		38 654 067	37 723 599
Autres titres immobilisés	6 000 000		6 000 000	6 000 000
Prêts	1 214 991		1 214 991	1 152 982
Autres immobilisations financières	1 740 914		1 740 914	1 664 870
Participations évaluées par mise en équivalence				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>132 376 909</b>	<b>855 000</b>	<b>131 521 909</b>	<b>130 453 387</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>444 436 863</b>	<b>158 308 639</b>	<b>286 128 224</b>	<b>281 183 834</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement	23 628 868	2 490 959	21 137 909	13 726 534
Stocks d'en-cours de production de biens	4 139 439		4 139 439	1 582 978
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>27 768 306</b>	<b>2 490 959</b>	<b>25 277 347</b>	<b>15 309 512</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	431 888		431 888	514 458
Créances clients et comptes rattachés	90 080 886	953 875	89 127 010	76 961 162
Autres créances	49 484 046		49 484 046	51 568 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>139 996 820</b>	<b>953 875</b>	<b>139 042 944</b>	<b>129 044 097</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	3 526 236		3 526 236	7 561 086
Disponibilités	68 064 617		68 064 617	47 430 759
Charges constatées d'avance	4 063 930		4 063 930	2 032 709
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>75 654 782</b>		<b>75 654 782</b>	<b>57 024 554</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>243 419 908</b>	<b>3 444 835</b>	<b>239 975 074</b>	<b>201 378 163</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>687 856 772</b>	<b>161 753 473</b>	<b>526 103 298</b>	<b>482 561 997</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original



## 1.2 PASSIF

RUBRIQUES	Net (N)		Net (N-1)	
	31/12/2020		31/12/2019	
<b>SITUATION NETTE</b>				
Capital social ou individuel	dont versé	20 006 600	20 006 600	20 006 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			65 850	65 850
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		2 000 660	2 000 660
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			191 850 838	181 606 659
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>			22 926 011	27 249 789
	<b>TOTAL situation nette :</b>		<b>236 849 960</b>	<b>230 929 559</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			4 671 314	3 848 434
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>241 521 274</b>	<b>234 777 993</b>
Autres fonds propres liés aux concessions			5 164 983	4 973 702
Avances conditionnées				
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			<b>5 164 983</b>	<b>4 973 702</b>
Provisions pour risques			7 295 929	5 299 056
Provisions pour charges			57 305 853	56 464 246
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			<b>64 601 781</b>	<b>61 763 302</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			24 604 567	41 989 643
Emprunts et dettes financières divers			16 677 485	1 798 646
	<b>TOTAL dettes financières :</b>		<b>41 282 052</b>	<b>43 788 289</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			45 747 444	31 122 758
<b>DETTES DIVERSES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			42 435 556	41 939 959
Dettes fiscales et sociales			28 360 906	30 097 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			346 476	1 035 246
Autres dettes			56 264 025	32 650 763
	<b>TOTAL dettes diverses :</b>		<b>127 406 963</b>	<b>105 723 114</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			378 801	412 839
<b>DETTES</b>			<b>214 815 259</b>	<b>181 047 000</b>
Ecarts de conversion passif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>526 103 298</b>	<b>482 561 997</b>

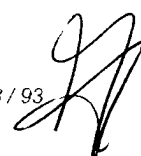
Copie certifiée  
conforme à l'original

## 2 COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	12 139 579		12 139 579	7 654 373
Production vendue de biens	223 855 843		223 855 843	214 319 511
Production vendue de services	21 490 350		21 490 350	21 930 209
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>257 485 772</b>		<b>257 485 772</b>	<b>243 904 093</b>
			1 924 690	1 835 688
Production stockée			228 571	307 360
Production immobilisée			23 459 061	22 327 072
Subventions d'exploitation			6 289 872	6 154 093
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 445 602	2 326 687
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>290 833 568</b>	<b>276 854 992</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			27 095 583	18 537 120
Variation de stock de matières premières et approvisionnement			(9 729 500)	(3 500 946)
Autres achats et charges externes			215 281 432	202 274 636
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>232 647 516</b>	<b>217 310 810</b>
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 511 034	4 703 922
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			12 693 366	13 464 812
Charges sociales			9 048 422	9 328 559
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>21 741 788</b>	<b>22 793 371</b>
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 867 813	8 870 390
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			578 395	702 436
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 549 446	8 077 674
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>15 995 654</b>	<b>17 650 501</b>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 325 764	1 610 750
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>276 221 756</b>	<b>264 069 354</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>14 611 813</b>	<b>12 785 638</b>

Copie certifiée  
conforme à l'original

28 / 93



RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 611 813</b>	<b>12 785 638</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	14 431 526	19 028 990
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		9
Autres intérêts et produits assimilés	873 189	1 170 616
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>15 304 714</b>	<b>20 199 615</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	814 522	653 386
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>814 522</b>	<b>653 386</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>14 490 193</b>	<b>19 546 229</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>29 102 005</b>	<b>32 331 867</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	470 323	594 577
Produits exceptionnels sur opérations en capital	167 883	277 480
Reprises sur provisions et transferts de charges	532 195	528 765
	<b>1 170 401</b>	<b>1 400 821</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	265 340	302 018
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	359 950	1 426 040
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 813 360	
	<b>2 438 651</b>	<b>1 728 059</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 268 250)</b>	<b>(327 237)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 907 744	4 754 840
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>307 308 684</b>	<b>298 455 428</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>284 382 672</b>	<b>271 205 638</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>22 926 011</b>	<b>27 249 789</b>

La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le total du bilan est de 526 103 298,19 euros et le compte de résultat dégage un bénéfice s'élevant à 22 926 011,42 euros après impôt sur les sociétés.

Les tableaux des états financiers sociaux sont présentés en euro et les commentaires sont indiqués en milliers d'euro (notés k€) sauf indication contraire.

Copie certifiée  
conforme à l'original

## **3 ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **3.1 IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

L'entreprise a mis en œuvre les plans de continuités d'activités dès le 16 mars 2020, reposant à la fois sur des règles de vie en commun respectant l'évolution des règles sanitaires, et sur le recours massif au télétravail.

UEM a également mis en place, au bénéfice de ses clients, des aides au paiement des factures, et ceci notamment aux clients entreprises touchées par les fermetures administratives.

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur les ventes d'énergie, notamment au moment du 1<sup>er</sup> confinement. L'ajustement efficace de notre couverture a permis de modérer les impacts financiers pour l'activité fourniture.

### **3.2 COMMERCIALISATION D'ENERGIES**

La société a consolidé son portefeuille de clients en offres de marché électricité et a poursuivi sa croissance sur le segment du gaz naturel.

Elle a également mené de multiples opérations de fidélisation, de notoriété et d'accompagnement de la clientèle sur le volet maîtrise de l'énergie.

### **3.3 EVOLUTION DU TARIF REGULE DE VENTE ET DU TARIF DE CESSION**

L'année a été marquée par la double hausse des tarifs réglementés de vente bleus, au 1<sup>er</sup> février (+2,4% en moyenne au niveau national) et au 1<sup>er</sup> août (+1,5% en moyenne).

Par ailleurs, UEM a informé régulièrement les clients professionnels qui, suivant différents critères établis par la loi énergie climat du 8 novembre 2019, ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés bleus au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Des offres de marché leur ont été proposées pour les accompagner dans cette transition.

### **3.4 CHAUFFAGE URBAIN ET PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Le réseau a été développé en densifiant des zones déjà alimentées (quartiers du Sablon et de Queuleu, Metz devant les Ponts, ZAC de Mercy) et en connectant de nouvelles zones (parc du Technopôle, coteaux de la Seille, ZAC de l'Amphithéâtre, Woippy).

Le projet de mise en place d'une unité biomasse à Montigny-lès-Metz a également été validé et a démarré pour une mise en service en 2021.

Les outils de production de Chambière ont par ailleurs bénéficié d'une valorisation au titre du mécanisme de capacité.

Copie certifiée  
conforme à l'original



## **4 PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES**

### **4.1 REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels d'UEM ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

### **4.2 CHANGEMENTS D'ESTIMATION ET DES MODALITES D'APPLICATION**

Néant

### **4.3 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION**

Néant

### **4.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **4.4.1 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU BILAN**

##### **4.4.1.1 ACTIF IMMOBILISE**

###### **➤ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou créés par UEM, amortis linéairement selon leur durée probable d'utilisation soit généralement 1 an pour les logiciels « software », 5 ans pour les logiciels standards et 10 ans pour les logiciels spécifiques.

Les frais de recherche et développement ne sont immobilisés que s'ils satisfont l'ensemble des critères imposés par le règlement CRC 2004-06.

###### **➤ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, y compris les frais accessoires.

Le coût des installations réalisées en interne inclut les coûts directs de main d'œuvre, pièces et prestations ainsi que les coûts indirects de production (pour les installations de réseaux de chauffage urbain et vidéocommunication).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

UEM exerçant son activité dans le cadre de concessions, son actif immobilisé comprend des biens concédés par les collectivités ou les communes d'une part et les biens hors concession d'autre part.

##### **4.4.1.1.1 Biens en concession**

###### **➤ Concessions hydrauliques**

L'état a concédé à la Ville de Metz, dans le cadre d'un cahier des charges, l'aménagement et l'exploitation des centrales de Wadrinau (décret du 5 octobre 1957, fin de concession 2041), de Jouy aux Arches (décret du 21 janvier 1970, fin de concession 2032) et d'Argancy (arrêté du 13 avril 2007, fin de concession 2047).

La Ville de Metz a passé des conventions avec UEM pour Wadrinau, Jouy et Argancy aux termes desquelles UEM s'engage à construire et à exploiter dans les conditions prévues par les cahiers des charges lesdites centrales.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Génie civil : de 40 à 50 ans
- Aménagements des barrages : 25 ans
- Equipements hydrauliques : 20 ans

➤ Concessions de vidéocommunication

Les contrats de concession sont au nombre de 27 (34 communes) et sont tous conclus pour une durée de 30 ans à compter de l'autorisation CSA. UEM continue son désengagement de l'activité de vidéocommunication qui devrait prendre fin en 2021.

Ces derniers ont été conclus principalement entre 1995 et 2002.

Le financement par le concédant d'une partie des investissements concédés se traduit en droits du concédant.

A l'expiration de la concession, tous les ouvrages et équipements faisant partie intégrante de la concession, et identifiés dans l'inventaire comme faisant partie de la catégorie des biens de retour, sont remis gratuitement au concédant ce qui engendre la constatation d'amortissements de caducité pour les biens dont la durée de vie s'étend au-delà du terme de la concession.

Toutefois, une indemnité calculée à dire d'expert désigné ou à l'amiable entre les parties, est versée au concessionnaire pour la portion des biens non amortis et qui correspond aux travaux engagés dans les dernières années de vie de la concession.

Concernant les biens de reprise, à l'expiration de la concession, pour quelque cause que ce soit, le concédant a la faculté de reprendre ou de faire reprendre par un tiers moyennant le versement d'une indemnité, les biens nécessaires à l'exploitation financés par le concessionnaire.

De même, le concédant rachète ou fait racheter la part non amortie des installations posées en location chez les abonnés.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Tête de station : de 12 à 30 ans
- Réseau de transfert : de 12 à 30 ans
- Réseau de distribution : de 12 à 30 ans
- Branchements : 25 ans
- Matériel de réception : 12 ans
- Modems et décodeurs : 5 ans

➤ Réseaux de chauffage urbain

UEM s'est vu confier la concession du réseau de chauffage urbain de Metz Est en 2005. Cette concession a pour objet d'assurer la gestion du service de production et de distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage de locaux et la production d'eau chaude sanitaire.

Les ouvrages concédés comprennent principalement :

- l'ensemble des installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de fluides thermiques (centrale y compris bâtiments, canalisations, installations primaires en sous stations...),
- l'ensemble des terrains nécessaires à l'implantation des ouvrages (caniveaux, canalisations...) dont la jouissance a été confiée au concessionnaire,
- les ouvrages et biens mobiliers et immobiliers acquis par le concessionnaire en cours d'exécution de contrat,

- les installations et/ou ouvrages qui seraient réalisés ou modifiés ultérieurement, notamment les extensions et les renforcements effectués en cours de concession.

Le contrat, a été conclu sur la base d'une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, pouvant être porté par voie d'avenant et en application de l'article 3 de la convention de délégation de service public à 20 ans en cas de raccordement de 2 zones urbaines décrites au contrat.

Le constat a été fait qu'UEM a étendu son réseau et a obtenu le raccordement de ces 2 zones. Les conditions ont donc été remplies pour passer la durée du contrat de délégation de service public à 20 ans.

Par ailleurs, le 17 décembre 2009, UEM a été reconduit en tant que délégataire de service public de transport et de distribution de chaleur, pour une durée de 15 ans, concernant le secteur Metz Cité.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Réseau de chauffage urbain : 35 ans
- Sous stations : 20 ans

A l'expiration de la concession, les ouvrages et équipements identifiés dans l'inventaire comme faisant partie de la catégorie des biens de retour sont remis à la collectivité moyennant une indemnité correspondant à minima à la valeur nette comptable des biens. Concernant les biens de reprise, la collectivité ou le nouvel exploitant auront la faculté de procéder au rachat des biens concernés. La valeur de rachat est fixée à l'amiable ou à dire d'expert.

#### 4.4.1.1.2 Biens propres

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Bâtiments administratifs et commerciaux : 50 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Outillages : 10 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Outils informatiques : 5 ans
- Générateurs de vapeur et turbine à gaz : 25 ans

#### ➤ Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir de la quote-part des capitaux propres détenue corrigée des perspectives d'évolution.

Les prêts et créances financières sont comptabilisés à la valeur historique diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

#### ➤ Dépréciation des immobilisations

UEM apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable

#### 4.4.1.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks, fondée sur une analyse de la nature et de la rotation des articles stockés, est comptabilisée afin de prendre en compte les risques de non-valeur.

Les stocks intègrent des quotas d'émission de gaz à effet de serre, des certificats de capacité ainsi que des certificats d'économie d'énergie.

Copie certifiée  
conforme à l'original



#### 4.4.1.3 CREANCES

Les créances clients et tiers sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée selon la méthode suivante :

- Le risque d'impayé est apprécié individuellement pour les créances associées à des dossiers de redressement ou de liquidation judiciaire, de rétablissement personnel, de surendettement, confiés à l'huissier ainsi que pour les créances sur travaux et prestations ;
- Pour les autres créances, la provision est estimée créance par créance prenant en compte l'ancienneté des créances. La provision s'applique pour les créances cessées de 6 mois à 1 an à hauteur de 70 % du montant HT et pour les créances cessées à compter de plus d'un an à hauteur de 100 % du montant HT.

Les comptes rattachés comprennent également le montant des factures à établir, notamment relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

#### 4.4.1.4 TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les valeurs mobilières de placement (VMP). Celles-ci sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur valeur d'achat.

#### 4.4.1.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre notamment des redevances de maintenance de logiciel et le versement de primes liées à des dossiers de certificats d'économies d'énergie en cours.

#### 4.4.1.6 DROITS DU CONCEDANT

Ce poste est la traduction d'un engagement financier vis-à-vis des concédants. Il enregistre trois natures de flux :

- ✳ Les financements d'immobilisations versés par les concédants ;
- ✳ Les financements sur devis par les tiers pour le compte de l'autorité concédante ;
- ✳ Le montant de la provision pour renouvellement utilisée se rapportant aux ouvrages renouvelés.

#### 4.4.1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'UEM a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment le renouvellement des immobilisations en concession, les engagements de retraite et assimilés et le gros entretien.

### 4.4.2 NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 4.4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les montants des ventes comprennent l'ensemble des factures réalisées ou prévues, hors TVA et taxes relatives à l'énergie.

#### 4.4.2.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

Sous ce poste figurent les travaux sur les réseaux de chaleur et de vidéocommunication réalisés par le personnel d'UEM et ayant le caractère d'investissements, ainsi que certains travaux réalisés par le personnel du service informatique concourant à la mise en place de nouveaux logiciels.

#### **4.4.2.3 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la compensation financière liée à la compensation service public d'électricité (CSPE).

#### **4.4.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges résultant d'évènements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société sont considérés comme des éléments exceptionnels.

**Copie certifiée  
conforme à l'original**



## 5 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

### 5.1 ACTIF IMMOBILISE

#### 5.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

RUBRIQUES	Valeur brute debut exercice	Augmentations par reevaluation	Acquisitions apports, creation virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement	89 291		
Autres immobilisations incorporelles	11 455 711		575 067
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>11 545 002</b>		<b>575 067</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	808 859		177 698
Constructions sur sol propre et sol d'autrui	28 779 842		162 918
Constructions installations générales	8 221 511		52 804
Installations techniques et outillage industriel	104 401 981		3 571 558
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	1 504 640		25 204
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 227 660		238 973
Emballages récupérables et divers	139 669		
Immobilisations concédées	133 925 256		7 165 682
Immobilisations corporelles en cours	9 323 439		12 099 513
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>290 332 858</b>		<b>23 494 349</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations	84 766 937		
Créances rattachées à des participations	37 723 599		15 676 993
Autres titres immobilisés	6 000 000		
Prêts et autres immobilisations financières	2 817 851		182 049
Participations évaluées par mises en équivalence			
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>131 308 387</b>		<b>15 859 042</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>433 186 247</b>		<b>39 928 458</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Revaluations légalés
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement			89 291	
Autres immobilisations incorporelles	258 106	213 415	11 549 257	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>258 106</b>	<b>213 415</b>	<b>11 638 548</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains		5 176	981 381	
Constructions sur sol propre		62 756	28 880 005	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		16 121	8 258 193	
Install. techn., matériel et out. industriels		1 400 833	106 572 705	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		51 842	1 478 002	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		172 869	3 293 763	
Emballages récupérables et divers			144 588	
Immobilisations concédées		251 122	140 834 897	
Immobilisations corporelles en cours	11 445 080		9 977 872	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>11 445 080</b>	<b>1 960 720</b>	<b>300 421 406</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations			84 766 937	
Créances rattachées à des participations		14 746 526	38 654 067	
Autres titres immobilisés			6 000 000	
Prêts et autres immo. financières		43 995	2 955 905	
Participations mises en équivalence				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>		<b>14 790 521</b>	<b>132 376 909</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 713 186</b>	<b>16 964 656</b>	<b>444 436 863</b>	

Copie certifiée  
conforme à l'original

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant debut exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement	89 291			89 291
Autres immobilisations incorporelles	8 419 804	785 496	213 415	8 991 886
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>8 509 096</b>	<b>785 496</b>	<b>213 415</b>	<b>9 081 177</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	381 982	4 980	5 176	381 786
Constructions sur sol propre	11 659 413	827 599	61 275	12 425 736
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	7 217 586	193 954	16 121	7 395 418
Installations techn. et outillage industriel	56 401 427	2 886 251	1 400 833	57 886 844
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	1 276 146	71 641	51 842	1 295 945
Mat. de bureau, informatique et mobil.	2 497 226	248 012	161 163	2 584 075
Emballages récupérables et divers	127 701	12 009		139 710
Immobilisations concédées	59 888 235	3 805 942	219 359	63 474 818
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>139 449 714</b>	<b>8 050 389</b>	<b>1 915 770</b>	<b>145 584 333</b>

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels créés ou acquis par la société.

Les immobilisations incorporelles en cours, incluses dans le poste « autres immobilisations incorporelles » pour 0,6 M€, concernent principalement les développements informatiques liés au projet d'optimisation du réseau de chaleur.

En 2020, les mises en service des immobilisations corporelles du domaine privé comprennent notamment des travaux sur les outils de production avec notamment l'installation d'un moteur gaz à Metz-Est.

Pour la partie concédée (7,2 M€ de mises en service), les principales acquisitions d'immobilisations concernent le Chauffage Urbain avec :

- Le raccordement et de rénovation de réseaux pour 5,9 M€ ;
- Les créations ou rénovations de sous stations pour 1 M€.

Les immobilisations corporelles en cours (10 M€) concernent principalement les travaux de renouvellement et de développement des réseaux de chauffage urbain, ainsi que la construction de la centrale biomasse de Montigny qui sera mise en service fin 2021.

## 5.1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### 5.1.2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Les participations figurant à l'actif au 31 décembre 2020 sont constituées :

- Des titres d'URM, filiale détenue à 100 %, à hauteur de 68,3 M€ ;
- Des titres d'énergem, filiale détenue à 100 %, à hauteur de 2,5 M€ ;
- Des titres d'énergreen production, filiale détenue à 100 %, à hauteur de 9,9 M€ ;
- Des titres d'efluid SAS, filiale détenue à 60 %, reçus en rémunération de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité efluid à hauteur de 4,1 M€.

Compte tenu de frais engagés par énergreen production au titre d'études de prospection sur de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable échoués, les titres d'énergreen production font l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 855 k€.

### 5.1.2.2 PRETS

Les prêts incluent exclusivement les prêts aux organismes collecteurs dans le cadre de la participation à l'effort construction pour 1 215 k€ au 31 décembre 2020.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 5.1.2.3 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le montant des dépôts et cautionnements versés est stable à 1,7 M€ et concerne principalement les consignations données au titre de la garantie des installations classées conformément aux articles L-516-1 et R516-1 et 2 du code de l'environnement.

### 5.1.2.4 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES

Le montant des autres créances immobilisées de 38,7 M€ correspond aux comptes courants associés pour les sociétés énergem, énergreen production, Les Centrales de Lorraine, Volx ainsi qu'énergreen services.

### 5.1.2.5 AUTRES TITRES IMMOBILISES

Ce poste correspond à un compte titres diversifié pour un montant de 6 M€.

## 5.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matériels, matières premières et marchandises au 31 décembre 2020 comprennent principalement les éléments suivants :

- Le stock de matériel de la centrale thermique : 5 330 k€, qui correspond à plus de 4000 articles référencés qui servent à l'entretien et au dépannage des installations thermiques ;
- Certificats d'économie d'énergie (CEE) : 6 056 k€, en hausse de 2 350 k€ ;
- Certificats acquis dans le cadre des mécanismes d'obligation de capacité de production : 8 579 k€, en hausse de 4 526 k€ ;
- Quotas CO2 : 2 208 k€ ;
- Combustible biomasse : 217 k€ ;
- Travaux en cours : 4 139 k€, dont 3 903 k€ au titre des CEE en cours.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stocks depuis le 1er janvier 2013 conformément au changement de méthode imposé par la réglementation. La société UEM utilise le modèle production pour la gestion de ses quotas de CO2. Depuis 2018, les quantités achetées sont intégrées à leur valeur d'acquisition à la date d'acquisition, les quotas alloués gratuitement pour une année sont intégrés à valeur nulle durant cette année et les consommations de l'année sont valorisées au PMP au 31 décembre de l'année concernée.

Les certificats d'économie d'énergie sont comptabilisés en stocks depuis le 1er janvier 2014 conformément au changement de méthode imposé par la réglementation (ANC n°2012-04). Ce règlement précise en outre que les certificats d'économie d'énergies, qui peuvent être utilisés soit pour se libérer de l'obligation d'économies d'énergie, soit pour être cédés, répondent à la définition comptable des actifs figurant à l'article 211-1-1 du règlement CRC n° 99-03. Les certificats d'économies d'énergie étant un élément dont le coût d'obtention ou d'acquisition est directement lié à l'activité de vente d'énergie constituent une fourniture de nature administrative et sont comptabilisés dans des comptes de stocks.

Les stocks intègrent également les certificats de capacité depuis 2016.

La provision pour dépréciation des stocks est en légère baisse à 2 491 k€ et concerne essentiellement les matériels de la centrale thermique.

## 5.3 CREANCES CLIENTS

Au 31 décembre 2020, les créances clients totalisent 90 M€ et incluent notamment l'énergie livrée non relevée et non facturée, ainsi que les factures à établir à hauteur de 60,4 M€.

La variation de +12,1 M€ par rapport à 2020 est principalement liée à la hausse des ventes d'électricités sur les derniers mois de l'année 2020 et des ventes d'énergie achetée sur le marché dans le cadre du dispositif énercom.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève par ailleurs à 1 M€, stable par rapport à 2019.

## 5.4 AUTRES CREANCES

Les autres créances nettes s'élèvent à 49,5 M€ en 2020, en baisse de 2 M€.

Elles incluent notamment les appels de marge liés aux opérations d'achats d'électricité sur le marché pour 18 M€, stable, la créance liée à la CSPE qui augmente de 5,7 M€ et les avances de trésorerie en compte courant pour ses filiales afin de leur permettre de financer leur activité courante, en baisse de 6,5 M€ principalement suite au remboursement de son avance par la société efluid SAS.

## 5.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Le solde de trésorerie nette des concours bancaires courants s'élève à 71,6 M€ contre 43,5 M€ au 31 décembre 2019.

Ce solde intègre 30,7 M€, de fonds mobilisés au titre des règles de collatéralisation inhérentes au marché à terme de l'énergie dans le cadre du dispositif énercom, par rapport à 11,6 M€ au 31 décembre 2019

Il intègre également 12,9 M€ de position créditrice de la filiale efluid centralisée via un *cash pool* bancaire.

Ainsi, le solde de trésorerie réellement disponible à la clôture s'élève à 27,9 M€.

## 5.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se composent des éléments suivants :

- Le capital social (20 007 k€) dont la décomposition est indiquée ci-dessous :

	Valeur nominale		Nombre de titres		
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Emis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	200	200	100 033		100 033

- La réserve légale (2 001 k€) qui représente 10 % du capital social ;
- La prime d'apport (43 k€) relative la fusion avec la régie de Saint Privat La Montagne ;
- La prime de fusion (23 k€) relative à la fusion avec Gandrange Energies Services ;
- Les autres réserves (191 851 k€) ;
- Les subventions d'investissements (4 671 k€).

## 5.7 PASSIFS LIES AUX BIENS EN CONCESSION

Ces passifs sont relatifs aux concessions force hydraulique, vidéocommunication et chauffage urbain.

Ces passifs sont décomposés au passif du bilan de la manière suivante :

en k€	31/12/2020	31/12/2019
Contre-valeur des biens	77 360	74 037
Financement du concessionnaire non amorti	-73 314	-70 091
Amortissement du financement du concédant	1 119	1 028
<b>Passifs spécifiques des concessions sur les biens renouvelés</b>	<b>5 165</b>	<b>4 974</b>
Provisions pour renouvellement	12 274	12 489
<b>Passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler</b>	<b>12 274</b>	<b>12 489</b>
<b>Passifs spécifiques des concessions</b>	<b>17 439</b>	<b>17 462</b>

Les passifs spécifiques liés aux concessions sont constitués de passifs sur les biens renouvelés et de passifs sur les biens à renouveler.

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens renouvelés correspondent aux droits du concédant et se répartissent de la manière suivante :

- La contre valeur des biens correspond à la valeur non amortie des biens en concessions ;
- Le financement du concessionnaire non amorti correspondant à la part financée par le concessionnaire non amorti sur les biens à l'actif concédé ;
- L'amortissement du financement du concédant sur la durée de vie des biens concédés.

La progression des passifs spécifiques sur les biens renouvelés de 191 k€ résulte principalement de :

- Un amortissement de caducité de 32 k€
- Un impact net des droits concessionnaires sur les biens renouvelés de +159 k€.

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler correspondent à l'obligation qui incombe au concessionnaire de procéder au renouvellement des biens durant la durée du contrat de concession. Cette obligation se traduit par la constitution d'une provision pour renouvellement.

Conformément à l'instruction fiscale du 18 Juin 1998 [BOI 4E-3-98] dont les dispositions de l'instruction ont été reprises dans le BOFIP (BOI-BC-PROV-30-30-20-10 et BOI-BC-PROV-30-30-20-20), cette dernière est calculée sur la différence entre la valeur prévisionnelle de remplacement et la valeur d'achat des biens. Elle est dotée chaque année en fonction du coût prévisionnel de remplacement à l'identique.

La valeur de remplacement est calculée à partir de l'indice du coût à la construction moyennée sur 5 ans.

La provision pour renouvellement est calculée sur l'ensemble des biens de retour sur lesquels il existe une obligation contractuelle de renouvellement.

En 2020, le stock de provision pour renouvellement s'élève à 12,3 M€ et les variations 2020 s'expliquent par :

- La dotation annuelle pour + 72 k€ ;
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour - 289 k€.

En conclusion, les passifs liés aux biens en concession diminuent de 23 k€ en raison des éléments suivants :

- Dotation à la provision pour renouvellement : + 72 k€ ;
- Un amortissement de caducité de +32 k€ ;
- Impact net des renouvellements de biens : - 129 k€.

## 5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	Montant debut exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				

Provisions pour litiges		1 813 360		1 813 360
Prov. pour garant. données aux clients	5 299 056	518 403	334 891	5 482 569
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	36 712 762	5 044 633	3 918 313	37 839 082
Provisions pour impôts	478 046		131 721	346 325
Prov. pour renouvellement des immo.	12 488 731	73 811	288 902	12 273 640
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	3 784 707	640 599	850 500	3 574 806
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	3 000 000	272 000		3 272 000
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>61 763 302</b>	<b>8 362 806</b>	<b>5 524 326</b>	<b>64 601 781</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	3 188 603		400 474	2 788 129
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	855 000			855 000
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	2 779 049	40 385	328 475	2 490 959
Provisions sur comptes clients	1 041 663	538 010	625 798	953 875
Autres provisions pour dépréciation				
<b>PROVISIONS POUR DEPRÉCIATION</b>	<b>7 864 315</b>	<b>578 395</b>	<b>1 354 747</b>	<b>7 087 963</b>

### 5.8.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES A LONG TERME

#### 5.8.1.1 RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de service peuvent bénéficier de prestations dès lors qu'ils présentent une invalidité conduisant à une réduction des deux tiers de leur capacité de travail ou de gain.

Cette invalidité résulte soit d'une longue maladie (maladie ou accident non professionnel) soit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

La provision constatée par UEM, conformément à la méthode retenue par la CNIEG, correspond à la valeur actuelle probable des prestations de rentes d'invalidité en cours de service.

Copie certifiée  
conforme à l'original

### 5.8.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les prestations relèvent du livre IV du code de la sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

L'engagement provisionné par UEM correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires des prestations en cours de services de rentes AT-MP compte tenu des éventuelles réversions.

### 5.8.1.3 CONGES SPECIAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate bénéficient l'année précédant leur départ à la retraite de congés exceptionnels pour un total de 18 jours.

Ces congés constituent un avantage à long terme et l'engagement correspondant est provisionné par UEM à hauteur de la valeur actuelle probable de la charge salariale qu'ils représentent.

## 5.8.2 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

### 5.8.2.1 RETRAITES

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 relèvent des Pouvoirs publics.

Suite à la réforme des régimes spéciaux de retraite intervenue en 2008, l'annexe III de ce décret a été profondément modifiée par les décrets n°2008-69 du 22 janvier 2008 et n°2008-627 du 27 juin 2008.

Le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement, défini par les articles 16 à 23 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, est assuré par :

- La mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (régime général, ARRCO, AGIRC) ;
- L'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités régulées (activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) ;
- La prise en charge par les entreprises des IEG du financement :
  - de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux droits spécifiques ante 2004 afférents aux activités concurrentielles (c'est-à-dire autres que les activités régulées de transport et de distribution),
  - et de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux droits spécifiques post 2004

La provision constituée par UEM et relative aux engagements à la charge de l'entreprise, au titre du régime de retraites des agents statutaires, couvre donc les 3 éléments suivants :

- ✱ Les droits spécifiques ante 2004 non régulés ;
- ✱ Les droits spécifiques post 2004 (régulés et non régulés) ;
- ✱ Les engagements relatifs au financement des cotisations dues au titre de la période de préretraite au sens des conventions financières signées entre la CNIEG et la CNAV, l'ACOSS, l'AGIRC-ARRCO.

### 5.8.2.2 FRAIS DE GESTION CNIEG

La CNIEG assure la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs. Les frais de gestion de la CNIEG, à la charge des entreprises des IEG, sont donc également provisionnés.

### 5.8.2.3 AIDE AUX FRAIS D'ETUDES DES INACTIFS

L'aide aux frais d'étude (AFE) est une prestation familiale statutaire ayant pour but d'apporter une aide aux agents titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité du régime spécial des IEG, dont les enfants poursuivent leurs études après 20 ans, âge où les prestations familiales légales cessent d'être allouées.

Un accord relatif aux frais de scolarité est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Il a instauré l'Aide aux Frais d'Etudes (AFE), qui s'est progressivement substitué à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Etude (ICFE).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (AFE versée aux ayants droit et aux ouvrants-droit inactifs) est provisionné.

### 5.8.2.4 INDEMNITE DE SECOURS IMMEDIAT

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité. Elle est versée aux ayants droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire à 3 fois le forfait du régime général (3 450 €).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (indemnités susceptibles d'être versées aux personnes en inactivité) est évalué.

#### ➤ Agents inactifs

L'engagement provisionné par UEM correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base du montant de la retraite en cours de service.

#### ➤ Agents actifs

L'engagement provisionné par UEM correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base d'un montant de retraite calculé à partir du salaire de fin de carrière et des services validés à la date de l'évaluation.

### 5.8.2.5 AVANTAGE EN NATURE ENERGIE

Les agents retraités des entreprises IEG, ayant rempli les conditions d'ancienneté de 15 ans, ou leur conjoint survivant, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leurs consommations de gaz et d'électricité. La différence entre les consommations facturées aux agents retraités et les consommations valorisées au prix de cession normatif est à la charge de l'employeur. Il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi.

L'engagement d'UEM correspond à la valeur actuelle probable des consommations des agents, pendant leur période d'inactivité, valorisée au coût de revient unitaire des consommations nettes de la quote-part refacturée aux agents.

### 5.8.2.6 INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les agents disposant de 15 ans d'activité dans le secteur des IEG bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement provisionné par UEM correspond à la valeur actuelle nette probable des droits des agents statutaires au moment de leur départ à la retraite.

## 5.8.3 HYPOTHESES ACTUARIELLES

UEM applique la recommandation 2003-R01 du CNC et comptabilise l'intégralité des engagements à prestations définies.

Ces engagements tiennent compte des salaires de fin de carrière, de l'âge de départ en retraite (en fonction des bonifications éventuelles liées au nombre d'enfants, la qualification des services...), des réversions aux ayants droits et des probabilités de présence et de survie des agents.

Le taux d'actualisation des passifs est de 0,75 % au 31 décembre 2020 (0,75% en 2019), pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et des taux de marché sur des maturités équivalentes à la durée des engagements évalués.

L'impact à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation sur le total des engagements est respectivement de -5,8% et de +6,4%.

Le taux de rendement attendu des actifs externalisés sur les retraites est de 2% au 31 décembre 2020.

A compter des comptes 2012, UEM a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la recommandation de lisser les écarts actuariels sur la maturité résiduelle des engagements postérieurs à l'emploi.

#### 5.8.4 DECOMPOSITION DE LA PROVISION POUR PASSIFS SOCIAUX AU 31/12/2020

##### 5.8.4.1 SITUATION AU 31/12/2020

en k€	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation	82 652	4 905	87 557
Juste valeur des actifs du régime	21 007		21 007
Valeur nette de l'obligation	61 645	4 905	66 550
Engagements comptabilisés au bilan	32 934	4 905	37 839
Ecart actuariel non comptabilisé	28 638		28 638

##### 5.8.4.2 EVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

La variation nette ainsi constatée de l'accroissement de l'engagement d'UEM est de 1,1 M€.

Engagements au 31/12/2019 (en k€)	36 713
Coût des services rendus	3 058
Charge nette financière	678
Variation des écarts actuariels	1 221
Prestations versées	-3 521
Rendement attendu des actifs de couverture	-420
Engagements au 31/12/2020 (en k€)	37 839

#### 5.8.5 PROVISION POUR RENOUELEMENT DES IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

Cf. Note sur les passifs spécifiques sur les concessions.

#### 5.8.6 PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS

Les provisions pour gros entretiens s'élèvent à 3 575 k€ au 31 décembre 2020 et comprennent principalement les provisions relatives aux opérations de gros entretiens de la centrale de Chambière et des centrales hydrauliques.

#### 5.8.7 PROVISIONS POUR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS

Les provisions pour garanties données aux clients s'élèvent à 5 483 k€ au 31 décembre 2020 et correspondent aux engagements de maintenance en garantie totale d'installations de clients, principalement des sous-stations de chauffage urbain et des postes électriques.

#### 5.8.8 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES

Les autres provisions pour charges regroupent essentiellement une provision pour désamiantage et démantèlement. Elles restent stables à 3,3 M€.

### 5.8.9 PROVISIONS POUR LITIGE

Les provisions pour litige s'élèvent à 1,8 M€ et concernent principalement un litige lié au versement de primes de certificats d'économies d'énergie.

### 5.8.10 PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Cf. notes sur les postes concernés.

## 5.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Au 31 décembre 2020, la situation des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine (hors dépôts de garantie reçus, facilités de caisse et intérêts courus non échus) s'établit à 24,6 M€, soit une baisse de 5,9 M€ suite au remboursement normal des échéances. Aucun nouvel emprunt à plus d'un an n'a été contracté sur l'exercice.

## 5.10 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 42,4 M€ à fin 2020, stable par rapport à 2019.

Les autres dettes s'élèvent à 56,3 M€ en 2020, en hausse de 23,6 M€ principalement suite à une hausse significative des appels de marge reçus du marché à terme d'électricité.

## 5.11 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

### 5.11.1 ETAT DES CREANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Créances rattachées à des participations	38 654 067		38 654 067	
Prêts	1 214 991		1 214 991	
Autres immobilisations financières	1 740 914	1 740 914		
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>41 609 972</b>	<b>1 740 914</b>	<b>39 869 058</b>	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 459	28 459		
Clients douteux ou litigieux	1 947 425	799 411	1 148 014	
Autres créances clients	88 133 461	88 105 653	27 808	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	28 244	28 244		
État - Impôts sur les bénéfices	130 096	130 096		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	6 826 359	6 826 359		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	144 270	144 270		
État - Divers	19 994 729	19 994 729		
Groupe et associés	4 326 033	4 326 033		
Débiteurs divers	18 005 857	18 005 857		
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>139 564 932</b>	<b>138 389 111</b>	<b>1 175 821</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>4 063 930</b>	<b>4 063 930</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>185 238 834</b>	<b>144 193 955</b>	<b>41 044 879</b>	

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 5.11.2 ETAT DES DETTES

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	24 004 567	4 379 816	14 075 735	6 149 016
Emprunts et dettes financières divers	3 228 646		3 728 646	
Fournisseurs et comptes rattachés	42 355 556	42 435 556		
Personnel et comptes rattachés	4 208 662	4 208 662		
Sécurité sociale et autres organismes	2 212 571	2 212 571		
Impôts sur les bénéficiaires	177 161	177 161		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 556 129	6 556 129		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 206 382	15 206 382		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	346 476	346 476		
Groupe et associés	12 948 839	12 948 839		
Autres dettes	56 264 025	56 264 025		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	378 801	378 801		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>169 067 816</b>	<b>145 114 419</b>	<b>17 804 381</b>	<b>6 149 016</b>

## 5.12 AUTRES INFORMATIONS

### 5.12.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

#### 5.12.1.1 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan.

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	60 404 777
Personnel	
Organismes sociaux	
État	173 300
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	<b>26 236</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>223 874</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 828 187</b>

Au 31 décembre 2020, les produits à recevoir incluent principalement :

Copie certifiée  
conforme à l'original

- L'énergie livrée non relevée et non facturée : 3,6 M€ ;
- Les autres ventes à facturer : 56,9 M€, comprenant principalement la facturation des pertes, des primes de capacité, des ventes d'énergie relatives à énercom et aux offres de marché.

#### 5.12.1.2 ETAT DES CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan.

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 773
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 818 857
Dettes fiscales et sociales	6 911 962
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	346 476
Disponibilités, charges à payer	16 636
Autres dettes	887 335
<b>TOTAL</b>	<b>43 014 039</b>

Au 31 décembre 2020, les charges à payer incluent principalement les factures non parvenues des fournisseurs, les provisions pour congés, CET, primes et intéressement.

#### 5.12.1.3 ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	4 063 930	378 801
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>4 063 930</b>	<b>378 801</b>

Les charges constatées d'avance se composent principalement de redevances de maintenance de logiciel et de versements de primes pour des dossiers de certificats d'économies d'énergie.

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement de primes fixes payées d'avance et de facturation de maintenance de l'éclairage public.

## 6 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des produits issus de :

#### 6.1.1 LA VENTE D'ENERGIE (224 M€)

- Electricité en offres réglementées et en offres de marché ;
- Chauffage urbain ;

Copie certifiée  
conforme à l'original

- Electricité revendue à des fournisseurs ;
- Gaz en offres de marché ;

Le CA relatif aux ventes d'énergie est relativement stable vis-à-vis de l'année 2019.

## 6.1.2 LES PRESTATIONS DE SERVICE (37 M€)

- Entretien de sous stations de chauffage urbain et raccordement aux réseaux de chauffage urbain ;
- Prestations liées à la vente d'électricité ;
- Cessions de certificats de capacité ;
- Vidéocommunication ;
- Eclairage public ;
- Ventes de certificats d'économie d'énergie (C2E) ;
- Prestations intra-groupe.

## 6.2 LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les principaux produits d'exploitation concernent les éléments suivants :

- Subventions d'exploitation : 23,5 M€ (principalement CSPE) ;
- Autres produits : 1,4 M€.

Les autres produits incluent la refacturation des tarifs préférentiels (1,3 M€).

## 6.3 LES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

### 6.3.1 ACHAT D'ELECTRICITE

#### 6.3.1.1 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS DU MARCHE LIBRE (69 M€)

Les achats et ventes pour les clients du marché libre sont effectués via des transactions réalisées sur les marchés organisés, en bilatéral ou dans le cadre de l'ARENH. Les ventes font l'objet en parallèle de couverture spécifique sécurisant sourcing.

Ce poste est en hausse par rapport à 2019 principalement du fait de l'évolution du prix du MWh.

#### 6.3.1.2 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS EN OFFRES REGLEMENTEES EN ELECTRICITE

Ces achats prennent en compte les achats à EDF pour 38 M€.

Les achats à EDF sont effectués au tarif de cession, conformément au contrat signé le 15 décembre 2006.

#### 6.3.1.3 OBLIGATIONS D'ACHAT

Ces achats (15 M€) intègrent :

- Les achats d'électricité produite à partir de Biogaz sont réalisés conformément à l'arrêté du 3 octobre 2001 et suivant l'arrêté du 10 juillet 2006, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par des installations qui valorisent des déchets ménagers (ou assimilés) en utilisant le biogaz de décharge et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité ;
- Les achats de production photovoltaïque sont réalisés conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000, relatif à la vente d'énergie électrique produite par des installations d'énergie photovoltaïque et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité ;

Copie certifiée  
conforme à l'original



- Les achats de la production éolienne sont réalisés conformément à l'arrêté du 17 juin 2014 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent implantées à terre.

#### 6.3.1.4 REVERSEMENT ACHÈMÈMENT

La prestation d'achèvement s'élève à 47 M€.

### 6.3.2 LES ACHATS DE COMBUSTIBLES

Les combustibles stockés sont utilisés par les outils de production situés sur les sites de Metz-Chambière et Metz-Est.

La centrale biomasse a fonctionné sur une saison complète de chauffe en 2020, soit une consommation bois de 5,1 M€.

### 6.3.3 AUTRES CHARGES DIVERSES

Les autres charges externes augmentent en 2020 vis-à-vis de l'année 2019 principalement du fait de la hausse des achats de stock certificats de capacité et des achats de stock certificats d'économie d'énergie en 2020.

## 6.4 IMPÔTS ET TAXES :

Les impôts et taxes sont stables par rapport à l'année 2019.

## 6.5 FRAIS DE PERSONNEL :

La masse salariale est en léger retrait par rapport à 2019 à 21,7 M€.

## 6.6 PROVISIONS

Les dotations aux provisions nettes sont constituées des éléments principaux ci-dessous :

- Charges de personnel postérieures à l'emploi et long terme : +1,1 M€ ;
- Provisions pour dépréciation des stocks : -0,3 M€ ;
- Provisions pour garanties données aux clients : -0,2 M€ ;
- Provisions pour gros entretien des centrales : -0,2 M€ ;
- Provisions pour impayés : -0,1 M€.

## 6.7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier (14,5 M€) est principalement composé des éléments suivants :

- Dividendes perçus : 14,4 M€ ;
- Intérêts des comptes à terme et comptes courants d'associés : 0,8 M€ ;
- Intérêts des emprunts : -0,8 M€.

## 6.8 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,3 M€ et se compose principalement de la dotation aux provisions pour un litige lié au versement de primes CEE, de la reprise d'une partie de la provision pour dépréciation de l'activité vidéocommunication, ainsi que de la facturation aux GRD de la part acheminement liée aux admissions en non valeurs. Il intègre également un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'une partie du compte courant vers énergreen services.

## 6.9 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société UEM SAEML est la société tête de groupe dans le périmètre d'intégration fiscale qui comprend énergreen production SAS détenue à 100 %. La convention d'intégration fiscale prévoit un principe de neutralité fiscale pour les filiales concernées.

Au titre de l'exercice 2020, l'impôt dû par UEM s'élève à 5 M€.

Par ailleurs, UEM a dégagé un crédit d'impôt de 0,1 M€, au titre du crédit d'impôt recherche, famille, et des dons-mécénat.

## 7 AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

### 7.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 7.2.1 ENGAGEMENTS LIES AUX CERTIFICATS D'ENERGIE

Depuis la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, l'Etat fixe, pour chaque société concernée par ce mécanisme, un quota de certificat d'économie d'énergie à obtenir au cours d'une période, la quatrième période allant de 2018 à 2021 (le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 ayant prolongé la quatrième période d'une année supplémentaire).

Deux voies sont possibles pour obtenir des certificats d'économie d'énergie :

- Mettre en œuvre des actions qui donnent droit à des certificats d'économie d'énergie ;
- Acheter des certificats d'économie d'énergie à d'autres acteurs.

Si l'objectif de certificat d'économie d'énergie n'est pas atteint, une pénalité de 2 c€/kWh manquant est versée au Trésor Public, à l'issue de la période.

A la clôture de l'exercice 2020, les certificats inscrits sur le registre couvrent intégralement l'obligation d'économies d'énergie générée sur l'année 2020.

Situation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020

en kWh cumac

	Classique	Précarité
Obligation d'économies d'énergie	211 342 317	70 376 991
Certificats inscrits au registre et affectés au périmètre obligation	196 667 981	145 189 928
Certificats attendus	14 674 336	0
<b>Soit un excédent prévisionnel de certificats</b>	0	74 812 937
<b>Soit une insuffisance prévisionnelle de certificats</b>	0	0
<b>Soit une provision constituée à la clôture de</b>	0	0

UEM  
Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 20 006.600 euros  
Siège social : 2 place du Pontiffroy - 57000 Metz  
779 987 486 RCS de Metz

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire  
sous le N° 215380  
Metz, le 08.09.2021  
Le Greffier



## Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 24 juin 2021

### 2 DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT ET RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

#### 2.1 AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 22 926 011,42 € de la manière suivante :

- > Aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 17 005 610,00 € ;
- > Le solde, à savoir 5 920 401,42 €, à la réserve ordinaire

Le dividende unitaire est donc de 170 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet 2021.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158. 3-2° du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

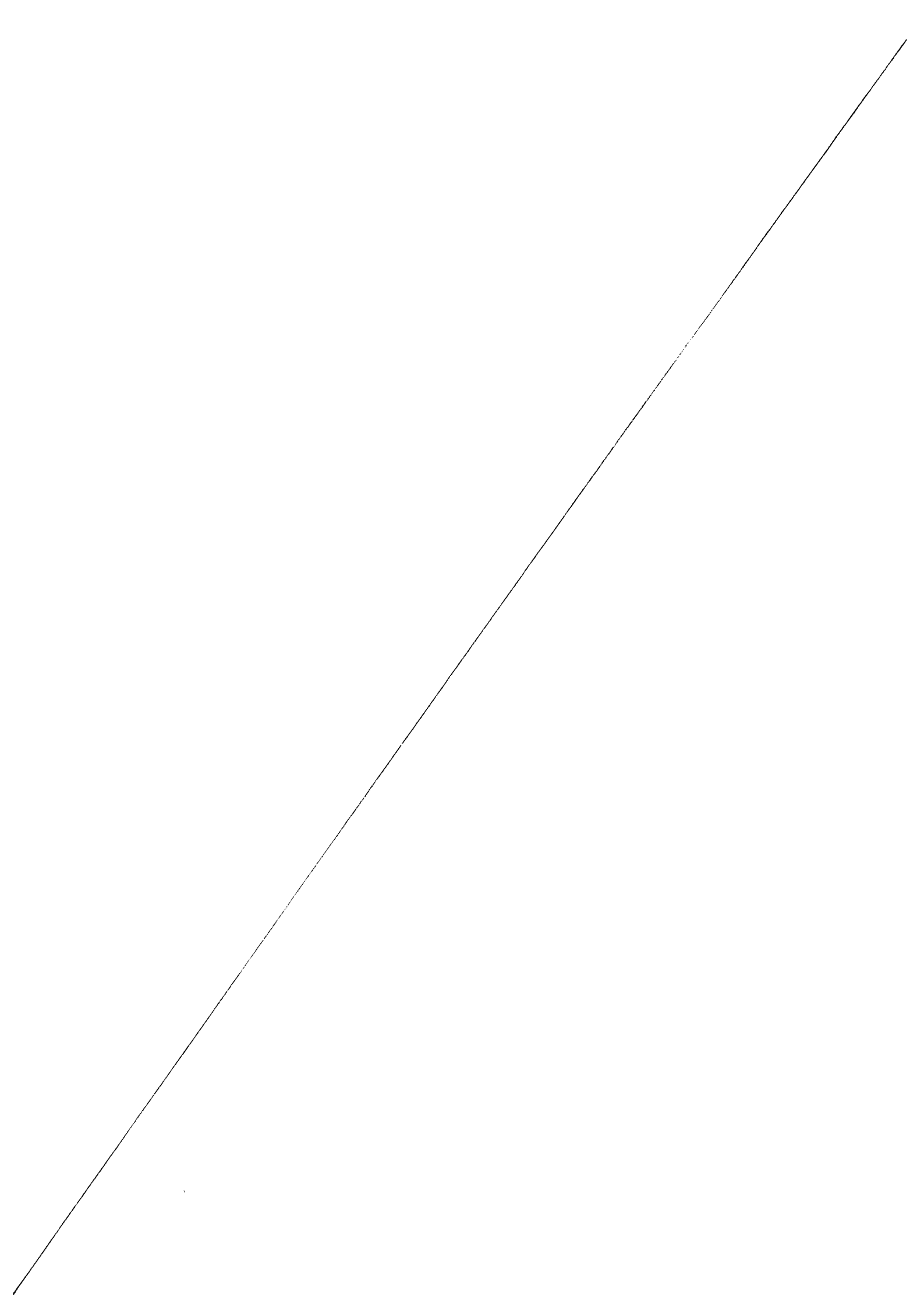
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit

Pour extrait certifié conforme  
Metz, le 02 juillet 2021

Francis Grosmanin  
Directeur Général

Copie certifiée  
conforme à l'original

25/93



La Société dispose par ailleurs d'un stock de certificats d'économie d'énergie inscrits au registre et affectés au périmètre négoce à hauteur de 252 767 054 kWhc de catégorie classique et de 702 536 810 kWhc de catégorie précarité.

## 7.2.2 ETAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

UEM a mis en place, en décembre 2016, un montant de 20 M€ de swaps de taux à départs différés dans le but de sécuriser le coût de financement d'une partie des investissements du groupe, et notamment des projets de développement dans les énergies renouvelables dont les études sont en cours chez énergreen production.

Au 31/12/2020	Nominal (M€)	Date de départ	Maturité
Swap de taux, payeur fixe	5	déc.-18	déc.-33
Swap de taux, payeur fixe	15	déc.-19	déc.-34

## 7.2.3 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 7.2.3.1 ACHATS A TERME D'ENERGIE EN COUVERTURE

Afin de préserver sa marge opérationnelle et de défendre son prix de vente face aux aléas des prix du marché, la Société UEM a mis en place des instruments de financiers (achats et ventes à terme) sur les marchés de l'électricité et du gaz.

Ces opérations à terme sont réalisées à la fois sur les marchés organisés mais aussi de gré à gré.

Les nominaux couverts sur l'ensemble de l'horizon de couverture s'élèvent à 239,4 M€ sur l'électricité et à 18,6 M€ sur le gaz.

Depuis le 1er janvier 2017 et l'application du nouveau règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, ces opérations sont considérées soit comme des opérations en Position Ouverte Isolée soit comme des opérations de couverture.

Au 31 décembre 2020, la Société ne présente en portefeuille que des opérations de couverture visant à réduire son risque prix. Conformément au règlement ANC 2015-05 et en application de la prééminence du principe de symétrie, la juste valeur des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan et l'enregistrement en résultat se fait de manière symétrique à celui de l'élément couvert.

La Société ne possède pas de position ouverte isolée au 31 décembre 2020.

**7.2.3.2 GARANTIES BANCAIRES ET CAUTIONS**

(en k€)			
		31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements hors bilan donnés</b>			
Garanties bancaires et cautions hors groupe		3 878	3 636
Avals et cautions groupe		3 232	2 685
<b>Total</b>		<b>7 110</b>	<b>6 321</b>
<b>Engagements hors bilan reçus</b>			
Garanties bancaires et cautions hors groupe		20 159	19 824
Avals et cautions groupe			
<b>Total</b>		<b>20 159</b>	<b>19 824</b>

Les garanties bancaires et cautions hors groupe données sont majoritairement des engagements émis par des organismes bancaires ou affiliés pour le compte d'UEM en faveur de tiers.

Les garanties bancaires et cautions hors groupe reçues sont majoritairement des garanties reçues de la part d'organismes bancaires ou affiliés pour le compte de fournisseurs ou de clients.

UEM dispose par ailleurs de lignes de crédit bancaires et découverts confirmés pour un montant global de 53,8 M€, dont 44,4 M€ à moins d'un an.

**7.3 SOCIETE CONSOLIDANTE FILIALES, PARTICIPATIONS**

Filiales et participations	(en k€)	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice)
<b>A - Filiales</b>						
(détenues à plus de 50 %)						
energem SAS		491 415 345	2 500	4 653	100%	3 808
URM SAS		497 833 418	10 040	58 840	100%	7 863
energreen SAS		528 030 604	9 000	38	100%	349
efluid SAS		788 876 522	6 388	639	60%	10 325
<b>B - Participations</b>						
(détenues entre 10 à 50%)						
Néant						

Copie certifiée  
conforme à l'original

## 7.4 EFFECTIFS

Effectif moyen ventilé par catégories (ETP)	31/12/2020			31/12/2019		
	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise
Statutaire	Non statutaire	Statutaire		Non statutaire		
Cadres	62	1	1	59	1	0
Agents de maîtrise et techniciens	179	1	7	182	2	3
Employés et ouvriers	52	26	10	64	27	7
<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>305</b>	<b>30</b>	<b>10</b>

Copia certifiée  
conforme à l'original

